

Ménager et exploiter au mieux les ressources

Marsens, dans le district de la Gruyère, regroupe depuis 2001 les villages de Vuippens et de Marsens. Commune résidentielle et agricole, Marsens a établi un Plan Communal des Energies (PCEn) qui est le « Livre blanc » des grands objectifs qu'elle souhaite entreprendre durant les prochaines années.

La commune fait une comptabilité énergétique depuis 2014 pour tous les bâtiments communaux, les véhicules de l'édilité et l'éclairage public.

Les achats effectués en fonction de critères de durabilité réduisent l'impact sur l'environnement, ménagent les ressources, et la protection de la santé. En remplissant chaque année le Standard Achats, l'administration communale montre ainsi l'exemple et contribue au développement et à la mise sur le marché de produits durables. Afin d'augmenter l'efficacité énergétique de son éclairage, elle l'évalue sur la base d'indices performances énergétiques et examine l'utilisation de technologies économes en énergie (LED). Un projet d'étude sur le territoire de Marsens permettra d'évaluer les possibilités d'amélioration de l'ensemble du réseau.

A l'échelle du territoire, le projet phare est la mise en place d'un réseau de chauffage à distance (CAD) avec la valorisation des rejets de la STEP de Vuippens. Ce projet est l'un des objectifs du plan directeur cantonal Fribourgeois. La valorisation de dizaines de GWh à injecter sur le réseau de Gruyère Energie (GESA) pourrait représenter plus de la consommation globale de la commune. Ce projet a donc des répercussions au niveau régional (Bulle et environs). La planification des travaux est prévue d'ici à l'horizon 2019.

Les projets phares de la politique énergétique

- Plan communal des énergies comprenant des objectifs quantitatifs et qualitatifs et des objectifs de la société à 2000 watts. Convention des Maires signée en 2016.
- Saisie des consommations d'énergie des bâtiments communaux sur Enercoach.
- Installation de panneaux solaires sur le toit de l'école primaire. Ce projet découle directement de l'inventaire des énergies sur le territoire communal.
- Adoption du « Standard d'achats » pour les besoins de l'administration.
- Analyse complète du réseau d'eau afin de limiter les fuites (réduction de 40 % à 10 % en 2017).

En quelques chiffres

Commune : Marsens
Canton : Fribourg
Nombre d'habitants : 1'895
Superficie : 7,8 km²
Internet : www.marsens.ch

1^{ère} labellisation Cité de l'énergie : ... 2018 (54%)



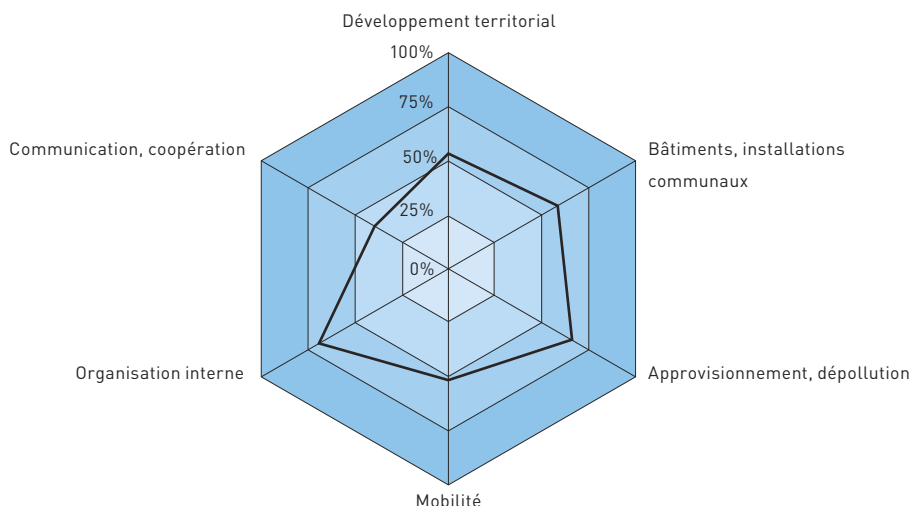


« Donner du sens à l'énergie »

A travers la démarche pour obtenir le label Cité de l'énergie, Marsens a pu faire l'inventaire de ses forces et de ses faiblesses en matière d'énergie. Les enjeux majeurs de la commune sont la consommation d'énergie fossile et la mobilité. En termes d'énergie fossile, la commune a encore 45% des chauffages présents sur le territoire alimentés au mazout. Nous devons clairement nous positionner et nous engager pour inciter fortement le changement de ces chaudières. Pour ce faire, la commune a le potentiel en énergies renouvelables : bois, PAC, solaire et CAD doivent être développés et promus. Raison pour laquelle la commune a, entre autres, décidé d'attribuer l'équivalent de 3 CHF/hab.* an pour la subvention des installations d'énergie renouvelable. En termes de mobilité, la commune doit également promouvoir une mobilité douce en favorisant les sentiers piétons et cyclistes sur l'ensemble de son territoire.

Alain Derré, conseiller communal Marsens

Taux de réalisation en 2018



Le diagramme en toile d'araignée représente, pour chacun des six secteurs du catalogue de mesures, la part (en %) de potentiel d'actions déjà mis en œuvre par la commune. Pour obtenir le label Cité de l'énergie, la commune doit avoir mis en œuvre ou planifié 50% de son potentiel, et 75% pour obtenir le label European Energy Award® GOLD.

Les prochaines étapes

La commune de Marsens s'engage notamment dans les projets suivants :

- ancrage fort du label Cité de l'énergie auprès du conseil communal et de la population ;
- élaboration d'un plan de rénovation des bâtiments publics ;
- développement du projet de chauffage à distance via la valorisation des rejets de chaleur de la STEP ;
- augmentation du nombre de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables de 15% d'ici 2030 (fin 2015, 40% : PAC 27%, bois 12%, solaire 1%) ;

- mise en place d'importantes infrastructures d'aménagements routiers et piétons afin d'atteindre les objectifs liés à la mobilité.

Personne de contact à Marsens

Alain Derré, conseiller communal
T 026 915 18 44, aderre@marsens.ch

Conseiller Cité de l'énergie

Yves Meuwly, T 058 220 39 46
yves.meuwly@rwb.ch

Plus d'informations

www.citedelenergie.ch/marsens



SuisseEnergie est une initiative lancée par le Conseil fédéral, afin de permettre la mise en œuvre de la politique énergétique en Suisse. A travers les programmes de SuisseEnergie, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) apporte ses compétences et soutient financièrement également les villes, les communes, les sites ainsi que les régions dans leur engagement pour plus d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

L'association décerne le label « **Cité de l'énergie** » aux villes, communes et régions qui s'engagent sans relâche pour une utilisation efficace de l'énergie, pour la protection du climat ainsi qu'en faveur des énergies renouvelables. Les critères d'attribution sont exigeants, ce qui garantit des standards élevés sur le long terme et fait du label un précieux outil de planification. On dénombre déjà plus de 400 « Cités de l'énergie ».